

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-09/45C

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ONCOPARCOURS, MARRAINE DES FOULEES DE SUD ROUSSILLON 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS (jusqu'à l'affaire n°6), Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA (jusqu'à l'affaire n°6), Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Danielle CULAT donne pouvoir à Eva SOUBIELLE  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU

**Absents excusés :** Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Nathalie PINEAU, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Anne-Marie PEGAR-BOIX

**Date de convocation :** 17 septembre 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

**ONCOPARCOURS** est une association à but non lucratif, qui accompagne et soutient les femmes du département touchées par un cancer ainsi que leurs proches.

Parce que l'association a accepté de marrainer la session 2024 des « Foulées de Sud Roussillon » et suite à la demande écrite d'aide financière qu'elle a adressé à la Communauté de communes par courrier en date du 24 juin 2024, il est proposé aux membres du conseil d'octroyer à ladite association une subvention de fonctionnement de 750,00 €.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **ACCEPTÉ** le principe d'allouer une subvention de fonctionnement de 750,00 € à l'association ONCOPARCOURS ;

↳ **DIT QUE** cette somme est inscrite au budget principal de la Communauté de communes ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

